

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Commission des finances publiques**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions  
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021

**Dépôt à l'Assemblée nationale :**  
**n ° 148-20211130**

---

**2021**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021 .....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	2
REMARQUES FINALES .....	8

### ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements non adoptés
- III. Documents déposés

Séance du jeudi 25 novembre 2021

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions (Ordre de l'Assemblée le 10 novembre 2021)

Membres présents :

- M. Simard (Montmorency), président
  
- M. Asselin (Vanier-Les Rivières)
- M. Caire (La Peltrie), ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale
- M. Émond (Richelieu)
- M<sup>me</sup> Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil) en remplacement de M. Leitão (Robert-Baldwin)
- M. Ouellet (René-Lévesque), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de stratégie numérique
- M. Reid (Beauharnois)
- M<sup>me</sup> Rizqy (Saint-Laurent) en remplacement de M. Derraji (Nelligan)
- M. Skeete (Sainte-Rose)
- M. Zanetti (Jean-Lesage) en remplacement de M<sup>me</sup> Ghazal (Mercier)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

- M. Pierre E. Rodrigue, secrétaire associé au dirigeant principal de l'information et à la transformation numérique, Secrétariat du Conseil du trésor
- M<sup>e</sup> Nathalie Bacon, Secrétariat du Conseil du trésor

---

La Commission se réunit aux salles Louis-Joseph-Papineau et Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 30, M. Simard (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. Simard (Montmorency) dépose le document coté CFP-111 (annexe III).

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Caire (La Peltrie), M<sup>me</sup> Rizquy (Saint-Laurent), M. Zanetti (Jean-Lesage) et M. Ouellet (René-Lévesque) font des remarques préliminaires.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : La Commission étudie les 25 articles introduits par la loi édictée par l'article 1 du projet de loi.

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Rodrigue de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 11 h 49, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Un débat s'engage.

À 12 h 13, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 18 minutes.

M<sup>me</sup> Rizquy (Saint-Laurent) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté

Le débat se poursuit.

À 12 h 20, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Zanetti (Jean-Lesage) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Zanetti (Jean-Lesage) retire l'amendement coté Am a.

Après débat, l'article 3, amendé, est adopté.

Article 4 : L'article 4 est adopté.

Article 5 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Bacon de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 12 h 39, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Zanetti (Jean-Lesage) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Après débat, l'amendement est rejeté.

L'article 5 est adopté.

Article 6 : M. Caire (La Peltrie) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté et l'article 6 est donc retiré.

Article 7 : Un débat s'engage.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

---

À 14 h 12, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M<sup>me</sup> Rizqy (Saint-Laurent), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Asselin (Vanier-Les Rivières), M. Caire (La Peltrie), M. Émond (Richelieu), M<sup>me</sup> Foster (Charlevoix-Côte-de-Beaupré), M. Reid (Beauharnois) et M. Skeete (Sainte-Rose) - 6.

Contre : Aucun.

Abstention : M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil), M<sup>me</sup> Rizqy (Saint-Laurent) et M. Simard (Montmorency) - 3.

L'article 7 est adopté.

Article 7.1 : M. Caire (La Peltrie) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 7.1 est donc adopté.

Article 8 : L'article 8 est adopté.

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 10 : Après débat, l'article 10 est adopté.

Articles 11 à 13 : Les articles 11 à 13 sont adoptés.

Article 14 : Après débat, l'article 14 est adopté.

Article 15 : Après débat, l'article 15 est adopté.

Article 16 : Après débat, l'article 16 est adopté.

Article 17 : Après débat, l'article 17 est adopté.

Article 18 : Après débat, l'article 18 est adopté.

Article 19 : L'article 19 est adopté.

Article 20 : Après débat, l'article 20 est adopté.

Article 21 : Après débat, l'article 21 est adopté.

Article 22 : Un débat s'engage.

À 14 h 59, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 17 minutes.

Après débat, l'article 22 est adopté.

Article 23 : Après débat, l'article 23 est adopté.

Article 24 : Après débat, l'article 24 est adopté.

Article 25 : L'article 25 est adopté.

Intitulés des chapitres : Les intitulés des chapitres sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Articles 4 à 6 : Les articles 4 à 6 sont adoptés.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : L'article 8 est adopté.

Article 9 : Après débat, l'article 9 est adopté.

Article 10 : Un débat s'engage.

À 12 h 30, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

M<sup>me</sup> Rizqy (Saint-Laurent) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 10, amendé, est adopté.

Articles 11 et 12 : Les articles 11 et 12 sont adoptés.

À 15 h 33, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 13 : L'article 13 est adopté.

Article 14 : Après débat, l'article 14 est adopté.

Les articles 15 à 24 : Les articles 15 à 24 sont adoptés.

Article 25 : Après débat, l'article 25 est adopté.

Articles 26 à 28 : Les articles 26 à 28 sont adoptés.

Article 29 : Après débat, l'article 29 est adopté.

Articles 30 à 44 : Les articles 30 à 44 sont adoptés.

Article 45 : M. Caire (La Peltrie) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 45, amendé, est adopté.

Les articles 46 et 47 : Les articles 46 et 47 sont adoptés.

Article 48 : Après débat, l'article 48 est adopté.

À 16 h 13, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 16 minutes.

Il est convenu d'étudier simultanément l'article 49 et l'annexe I.

Article 49 et annexe I : M. Caire (La Peltrie) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I) à l'annexe I.

L'amendement est adopté.

L'article 49 est adopté.

L'annexe I, amendée, est adoptée.

Article 49.1 : M. Caire (La Peltrie) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 49.1 est donc adopté.

Article 50 : M. Caire (La Peltrie) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 50, amendé, est adopté.

Article 51 : Après débat, l'article 51 est adopté.

Article 52 : L'article 52 est adopté.

Article 53 : Après débat, l'article 53 est adopté.

Articles 54 et 55 : Les articles 54 et 55 sont adoptés.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

Article 56 : M. Caire (La Peltrie) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 56, amendé, est adopté.

Articles 57 à 63 : Les articles 57 à 63 sont adoptés.

Article 64 : M. Caire (La Peltrie) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 64, amendé, est adopté.

Article 65 : L'article 65 est adopté.

Article 66 : Après débat, l'article 66 est adopté.

Article 67 : L'article 67 est adopté.

Article 68 : M. Caire (La Peltrie) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 68, amendé, est adopté.

Intitulés des chapitres: Les intitulés des chapitres sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M. Simard (Montmorency), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M. Simard (Montmorency) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

#### REMARQUES FINALES

M<sup>me</sup> Rizqy (Saint-Laurent), M<sup>me</sup> Nichols (Vaudreuil) et M. Caire (La Peltrie) font des remarques finales.

À 16 h 49, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Pinault-Reid

\_\_\_\_\_  
Jean-François Simard

SPR/cv

Québec, le 25 novembre 2021

**ANNEXE I**

**Amendements adoptés**

AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 6

LOI ÉDICTIONNANT LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET  
DU NUMÉRIQUE ET MODIFIANT D'AUTRES DISPOSITIONS

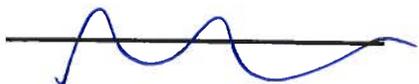
Am 1  
Art. 1  
(3).

**ARTICLE 1 (article 3 de la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique)**

Ajouter, à la fin du paragraphe 1° de l'article 3 de la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique proposé par l'article 1 du projet de loi et après « de qualité » ce qui suit :  
« , en s'assurant autant que possible de ne pas causer de fracture numérique ».

Adopté  
SP

---



AMENDEMENT

PROJET DE LOI N° 6

LOI ÉDICTANT LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET  
DU NUMÉRIQUE ET MODIFIANT D'AUTRES DISPOSITIONS

Am2  
Art.1  
(6).

ARTICLE 1 (6 de la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique)

Retirer l'article 6 de la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, proposé par l'article 1 du projet de loi.

---

Texte supprimé :

~~« 6. — Le ministre peut fournir les services visés à l'article 4 à toute autre personne ou à toute autre entité désignée par le gouvernement.~~

Le texte supprimé est maintenant reproduit à l'article 7.1 proposé par amendement, afin d'y ajouter le courtier infonuagique prévu à l'article 7 de la loi constitutive du ministère.

Adopté.  
SPR

**AMENDEMENT**  
**PROJET DE LOI N° 6**

Am3  
Art.1  
(7.1)

**LOI ÉDICTANT LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET  
DU NUMÉRIQUE ET MODIFIANT D'AUTRES DISPOSITIONS**

**ARTICLE 1 (7.1 Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique)**

Insérer, après l'article 7 de la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, proposé par l'article 1 du projet de loi, le suivant :

« 7.1. Le ministre peut fournir les services visés à l'article 4 et rendre disponibles les offres prévues à l'article 7 à toute autre personne ou à toute autre entité désignée par le gouvernement. ».

Adopté  
SPE

**AMENDEMENT**

Am 4  
Art. 10

**PROJET DE LOI N° 6**

**LOI ÉDICTANT LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET  
DU NUMÉRIQUE ET MODIFIANT D'AUTRES DISPOSITIONS**

**ARTICLE 10**

Remplacer, à l'article 66 de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information, tel que modifié par l'article 10 du projet de loi, « trois ans » par « deux ans ».

Adopté  
SPK

---

AMENDEMENT

Am 5  
Art. 45

PROJET DE LOI N° 6

LOI ÉDICTIONNANT LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET  
DU NUMÉRIQUE ET MODIFIANT D'AUTRES DISPOSITIONS

ARTICLE 45

Insérer, après le paragraphe 8° de l'article 45 du projet de loi, le paragraphe suivant :

« 8.1° l'article 58.1 du Règlement sur les contrats du Directeur général des élections (chapitre E-3.3, r. 6.1), introduit par le Règlement modifiant le Règlement sur les contrats de Directeur général des élections, approuvé le 10 juin 2021 par la décision 2162-1 du Bureau de l'Assemblée nationale; ».

---

Adopté  
sur

**AMENDEMENT**

**PROJET DE LOI N° 6**

**LOI ÉDICTANT LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU  
NUMÉRIQUE ET MODIFIANT D'AUTRES DISPOSITIONS**

ANNEXE (article 49 du projet de loi)

Remplacer l'annexe au projet de loi, énoncé à l'article 49 du projet de loi, par le  
suivant :

**ANNEXE I***(Article 49)***FONDS DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE**

<b>Prévisions pour 3 mois</b>		<b>2021-2022</b>
<b>Revenus</b>		<b>120 764 135 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Rémunération	30 457 199 \$	
Fonctionnement	95 285 635 \$	
Service de la dette	<u>1 411 178 \$</u>	
		<b>127 154 012 \$</b>
Surplus (déficit) de l'exercice		<b>(6 389 877 \$)</b>
Surplus (déficit) cumulé à la fin		<b>37,0 M\$</b>
<b>Investissements</b>		
Immobilisations en ressources informationnelles		54,1 M\$
Immobilisation tangibles		5,9 M\$
<b>Total des investissements</b>		<b>60,0 M\$</b>
Dû au FCR		8,2 M\$
Solde des emprunts auprès des autres entités (SQI)		6,3 M\$
Marge de crédit	74,0 M\$	
Dette à long terme	<u>243,7 M\$</u>	
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement		317,7 M\$
<b>Total des sommes empruntées ou avancées<sup>1</sup></b>		<b>332,2 M\$</b>

<sup>1</sup> Après du Fonds de financement et du fonds général.

AMENDEMENT

Am 7  
Art 49.1

PROJET DE LOI N° 6

LOI ÉDICTANT LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET  
DU NUMÉRIQUE ET MODIFIANT D'AUTRES DISPOSITIONS

ARTICLE 49.1

Insérer, après l'article 49 du projet de loi, le suivant :

« 49.1. La première vérification visée à l'article 25 de la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (*indiquer ici l'année et le numéro de chapitre de cette loi*), édicté par l'article 1 de la présente loi, couvre la période du (*indiquer ici la date de l'entrée en vigueur de la présente loi*) au 31 mars 2023. ».

---

Adopté  
SP

AMENDEMENT

An 8  
Art. 50

PROJET DE LOI N° 6

LOI ÉDICTANT LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET  
DU NUMÉRIQUE ET MODIFIANT D'AUTRES DISPOSITIONS

ARTICLE 50

Remplacer l'article 50 du projet de loi par le suivant :

« **[50.** Jusqu'au 31 mars 2022, sur les sommes portées au crédit du fonds général, le président du Conseil du trésor assume sur les crédits lui étant alloués par le Parlement ceux requis à l'égard des fonctions qui sont confiées au ministre de la Cybersécurité et du Numérique par la présente loi, et ce, à même le portefeuille Conseil du trésor – Administration gouvernementale, figurant au budget de dépenses pour l'exercice financier 2021-2022.

Au besoin, les sommes manquantes pour pourvoir aux fonctions confiées au ministre par la présente loi pendant l'exercice financier 2021-2022 sont prises sur le fonds consolidé du revenu.]] ».

---

Adopté  
SPK

**AMENDEMENT**

AM 9  
Art. 56

**PROJET DE LOI N° 6**

**LOI ÉDICTANT LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET  
DU NUMÉRIQUE ET MODIFIANT D'AUTRES DISPOSITIONS**

**ARTICLE 56**

Remplacer, dans l'article 56 du projet de loi, « 6 de la Loi sur le ministère » par « 7.1 de la Loi sur le ministère ».

---

Adopté  
SPK

AMENDEMENT

Am 10  
Art. 64

PROJET DE LOI N° 6

LOI ÉDICTANT LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET  
DU NUMÉRIQUE ET MODIFIANT D'AUTRES DISPOSITIONS

ARTICLE 64

Insérer, après le paragraphe 1° de l'article 64 du projet de loi, le paragraphe suivant :

« 1.1° une référence au Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux est une référence au Fonds de la cybersécurité et du numérique; ».

---

Texte modifié

**64.** À moins que le contexte ne s'y oppose, dans tout document visé à l'article 63 ainsi que dans tout document autre qu'une loi ou un règlement :

1° une référence à Infrastructures technologiques Québec est une référence au ministre de la Cybersécurité et du Numérique;

1.1° une référence au Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux est une référence au Fonds de la cybersécurité et du numérique;

2° un renvoi à la Loi sur Infrastructures technologiques Québec (chapitre I-8.4) ou à l'une de ses dispositions est un renvoi à la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (indiquer ici l'année et le numéro de chapitre de cette loi) ou à la disposition correspondante de celle-ci.

Adopté  
SPL

AMENDEMENT

Am II  
Art. 68

PROJET DE LOI N° 6

LOI ÉDICTANT LA LOI SUR LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET  
DU NUMÉRIQUE ET MODIFIANT D'AUTRES DISPOSITIONS

ARTICLE 68

Remplacer, à l'article 68 du projet de loi, « *(indiquer ici la date du premier jour du mois qui suit celle de la sanction de la présente loi)* » par « 1<sup>er</sup> janvier 2022 ».

Adepte  
SP

---

**ANNEXE II**

**Amendements non adoptés**

Am a  
Art. 1  
(3)

Projet de loi n° 6

**Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du  
Numérique et modifiant d'autres dispositions**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 3**

L'article 3 introduit par l'article 1 du projet de loi est modifié par l'ajout, après le neuvième paragraphe, du suivant:

«10° s'assurer que les organismes publics incluent le Standard d'accessibilité des sites Web (SGQRI 008 2.0) dans les contrats adjudgés par appel d'offres public et les contrats conclus de gré à gré, le cas échéant.»

Retiré  
SPR

Projet de loi n° 6

Am 6  
Act. 1  
(5)

**Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du  
Numérique et modifiant d'autres dispositions**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 5**

L'article 5 introduit par l'article 1 du projet de loi est modifié par l'ajout, après le sixième paragraphe, du suivant:

«7° veiller au respect et au maintien des normes propres à assurer que les contenus et les services offerts sur le Web sont compréhensibles, perceptibles, navigables et utilisables par toute personne, peu importe ses incapacités.»

Rejeté  
8PE.

## **ANNEXE III**

### **Documents déposés**

## Documents déposés

### **Séance du 25 novembre 2021**

Association des gestionnaires de l'information de la santé du Québec (AGISQ). Lettre de recommandations sur le projet de loi n° 6, Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions

CFP-111